



La mère veut partir avec nos 2 enfants à l'étranger

Par **Nicolas Simic**, le **09/09/2017** à **21:16**

Bonjour,

Voici ma situation : je suis le père de 2 filles qui ont 2 ans et demi et 3 semaines. Ma partenaire (PACS) est de nationalité croate. Cela fait 4 ans qu'elle a décidé de venir s'installer avec moi en France.

Elle m'annonce maintenant qu'elle va retourner en Croatie et y emmener nos 2 filles. Je suis assez désespéré, car je me suis beaucoup investi et j'aime mes enfants par dessus tout. Le problème est qu'elle ne parle pas français et ne peut donc pas rester vivre seule en France. De plus, elle n'a jamais travaillé. J'ai un salaire confortable et ai subvenu à nos besoin jusqu'ici.

Que puis-je faire pour garder mes filles avec moi ? Je ne souhaite pas expulser leur mère, c'est elle qui désire quitter la France car elle dit ne pas s'y sentir bien.

Je vous remercie pour votre aide.

Par **Tisuisse**, le **10/09/2017** à **08:30**

Bonjour,

Avez-vous reconnu vos filles à la mairie ? Avez-vous eu un livret de famille ? Si oui, faites une demande au JAF pour une interdiction de sortie du Territoire français de vos enfants.

Vous pouvez aussi faire une LR/AR à la préfecture pour bloquer un éventuel renouvellement de la carte de séjour.

Par **Nicolas Simic**, le **10/09/2017** à **14:12**

Merci pour votre réponse. Bien entendu j'ai reconnu les filles dès leur naissance et nous avons un livret de famille.

D'accord pour la sortie du territoire.

Par ailleurs, la Croatie étant dans l'union européenne, il n'y a plus besoin de carte de séjour pour résider en France.

Reste donc à voir avec le JAF...